



Ouagadougou, le 12 octobre 2020

N° 2020 1561 /MSECU/DGPN/DRPN-C

## NOTE DE SERVICE

**Objet :** *suspension de contrôles de documents afférant à la circulation de véhicules*

Il m'a été donné de constater que les usagers de la voie publique se plaignent des contrôles documentaires effectués par les services de la Police nationale dans la ville de Ouagadougou. Il ressort des plaintes que certains policiers s'adonnent à des actes de racket lors de ces opérations de contrôle. Ces tracasseries routières ne sont nullement compatibles aux principes déontologiques de notre noble institution dont la mission principale est de rendre des services publics. Par ailleurs, ces comportements contribuent à dégrader les relations entre l'institution policière et les populations dont la précieuse collaboration est incontournable dans la lutte contre l'insécurité grandissante.

Aussi, au regard des plaintes sans cesse récurrentes des usagers, sauf les opérations conjointes programmées, tous les contrôles effectués par le personnel de la Direction régionale de la Police nationale du Centre sur les documents afférant à la circulation de véhicules sont suspendus sur toute l'étendue de la région du Centre en général et dans de la ville de Ouagadougou en particulier. Par conséquent, tous les dispositifs de contrôles préalablement installés sont provisoirement levés.

La présente note qui prend effet pour compter de sa date de signature reste valable jusqu'au **15 décembre 2020**. Tout contrevenant s'expose à des sanctions disciplinaires prévues par le Règlement de discipline générale du cadre de la Police nationale.

**Ampliations :**

- DGPN (ATCR).....01
- SRCSR C.....01
- CCP-O.....01
- TOUT CPA.....05
- CP OUAGA 2000 .....01
- TOUT CPD ET PP.....06
- Affichage.....01
- Arch/Chrono.....02

**LE DIRECTEUR REGIONAL DE LA POLICE  
NATIONALE DU CENTRE**

Desiré OUEDRAOGO

Commissaire Divisionnaire de Police

*Officier de l'Ordre National*